

# **COMPTE RENDU DE LA REUNION** **DE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2019**

**Présents** : RENAULT Claudy, DELAHAYE Philippe, THIBAUD Jean-Michel, MARSAUD Christian, PREAU Jean, BARBOT Eric, CHATEVAIRE Bernadette, COUSIN Agnès, BONNEAU Pierre, PELLETEUR Lionel, VENDE Sabine, formant la majorité des membres en exercices.

**Absents** : RENAUDIN Jean-René (excusé), GUILLEMET Michel (excusé), DECHAUME Régis (excusé),  
Monsieur RENAUDIN Jean-René avait donné un pouvoir à M DELAHAYE Philippe  
Monsieur GUILLEMET Michel avait donné un pouvoir à M MARSAUD Christian  
Monsieur DECHAUME Régis avait donné un pouvoir à Mlle VENDE Sabine  
Monsieur BARBOT Eric a été élu secrétaire

Le Conseil Municipal valide le compte rendu de la précédente réunion.

## **1) CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION POUR LA PRESTATION PAIE**

Monsieur le Maire rappelle que la convention qui nous lie à la maison des communes pour la prestation de confection des bulletins de paie des agents et des indemnités des élus se termine le 31 décembre 2019.

Le conseil municipal doit donc se prononcer s'il accepte ou pas que « l'unité paie » du Centre de Gestion poursuive ou pas sa mission auprès de notre collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte que le Centre de Gestion continue à préparer les paies des agents et les indemnités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## **2) AVENANT A LA CONVENTION AVEC LE SYCODEM**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'une convention a été validée au cours de la séance du 17/12/2015 pour la période 2016-2020 avec le SYCODEM pour la collecte des papiers de la mairie et des écoles.

Il y a lieu de passer un avenant à cette convention pour modifier les règles d'appel à règlement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide l'avenant N°1 à la convention de gestion des papiers dans les espaces de travail 2016-2020. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'avenant 1.

## **3) DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire fait part des demandes de subventions des associations suivantes au titre de l'année 2020 :

- SOS FEMMES VENDEE
- CROIX ROUGE FRANCAISE
- LE CLUB DU TWIRLING
- ANTENNE DE PROTECTION CIVILE
- ADAPEI
- SECOURS CATHOLIQUE
- TENNIS CLUB

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer pour 2020 les subventions suivantes :

100€ pour SOS FEMMES VENDEE

15€ par jeune xantonnais de moins de 18 ans au CLUB DE TWIRLING (15€X8) et AU CLUB DE TENNIS (15€X11)

100€ pour la PROTECTION CIVILE.

Ces sommes seront inscrites au compte 6574 du budget primitif 2020.

#### **4) DEVIS POUR DES TRAVAUX DE BATIMENTS**

Monsieur DELAHAYE rappelle aux membres présents qu'au cours de la séance du 21 octobre dernier le conseil municipal avait validé le devis de l'entreprise RENAULT pour la réparation et la pose de volets. Or, au vu de l'état de certains volets, l'entreprise propose de confectionner une paire de volets neufs. Elle doit aussi intervenir sur le volet du bar associatif et sur celui d'un des logements. Le devis passe donc de 2622€ TTC à 3810€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise RENAULT Menuiserie de FENIOUX pour un montant de 3810€. Il remplace et annule celui de 2622€ validé au cours de la séance du 21/10/2019. Cette somme sera inscrite au compte 61522.

#### **5) TRANSFERT DE COMPETENCES POUR L'ASSAINISSEMENT**

VU la délibération n°2019CC\_07\_115 du Conseil de Communauté en date du 8 juillet 2019, enclenchant la procédure de transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

VU la délibération n° 2019SEPT05 du Conseil Municipal en date du 18 Septembre 2019, approuvant le transfert de la compétence « assainissement des eaux usées » à la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

VU l'arrêté préfectoral n°2019-DRCTAJ-599 en date du 8 novembre 2019 qui modifie les compétences de la Communauté de Communes pour y intégrer la compétence « assainissement des eaux usées » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020,

VU l'article L.5211-17 du Code général des collectivités territoriales renvoyant aux articles L.1321-1 à L.1321-5 du même code,

CONSIDERANT que le transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert, ainsi que les transferts des emprunts et subventions transférables ayant financé ces biens,

CONSIDERANT que cette mise à disposition doit être constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune et l'EPCI,

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement collectif » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec la Communauté de Communes., tel que présenté en annexe.
- De l'autoriser à signer ce procès-verbal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité par 14 voix :

- Approuve le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « assainissement collectif » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, avec la Communauté de Communes.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ce procès-verbal.

## **6) TARIFS 2020**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs de 2019 en 2020 et donc de ne pas appliquer d'augmentation.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal fixe les tarifs communaux pour 2020 comme suit :

### **Cours de Yoga**

6€ la séance

### **Cours d'œnologie**

25€ la séance

### **Atelier culinaire**

20€ la séance

### **Cantine**

Enfant : 2.90€

Personnel : 3.90€

Enseignant et stagiaires : 5,60€

### **Garderie**

Matin : 1,50€

Soir (goûter compris) : 1,90€

Gratuité pour le 3<sup>ème</sup> enfant

Application d'une majoration de 2€ par quart d'heure de retard des parents le soir après 19h.

Tout quart d'heure commencé sera dû et facturé.

### **Transport scolaire**

10,50€ par mois pour le 1<sup>er</sup> enfant, 7€ pour le 2<sup>ème</sup> de la même famille et gratuité pour le 3<sup>ème</sup>

### **Gîtes des ouchettes**

Du 1<sup>er</sup> Juillet au 31 Août : 320€ par semaine (électricité comprise)

Au mois : 285€ € l'électricité fera l'objet d'une facturation à part (0.15€ du kwa)

A la semaine du 1<sup>er</sup> au 15 septembre : 200€ (électricité non comprise)

A la semaine à compter du 16 septembre : 150€ (Electricité non comprise)

Au week-end du 16 septembre au 30 juin (2 nuits) 90€ l'électricité comprise.

Toute nuitée supplémentaire sera facturée 25€

### **Concessions cimetièrè**

Les concessions cinquantenaires à 150€ (1mx 2,50m)

### **Columbarium**

30 ans .....800€

50 ans..... 1000€

Frais d'ouverture et de fermeture .....25€

Jardin du souvenir.....50€

### **Photocopies noir et blanc**

A4 : 0.15€

A3 : 0.30€

0,05€ A4 et A3 si le papier a été apporté (uniquement pour les associations).

### **Photocopies couleurs**

Particuliers et associations (papier non fourni)

A4 : 0,30€

A3 : 0,60€

Pour associations uniquement (papier fourni)

A4 : 0,15€

A3 : 0,30€

### **Pompe communale**

Particuliers : 20€ par an

Agriculteurs : 1,75€ l'hectare

### **Salle des fêtes**

	<b>Commune</b>	<b>Hors commune</b>
	<b>Tarifs 2019</b>	<b>Tarifs 2019</b>
<b>Particuliers</b>		
Location du Vendredi midi au lundi matin	230,00	280,00
Location du vendredi Midi au dimanche midi	200,00	250,00
Location du samedi matin au dimanche midi	180,00	220,00
Location du samedi matin au lundi matin	200,00	250,00
Vin d'honneur	33,00	43,00
Cuisine	65,00	103,00
Cuisine + lave-vaisselle	112,00	156,00
Nettoyage de la salle	150,00	150,00
Vaisselle blanche (le couvert)	0,30	0,50
La série de verres	0,30	0,30
Assemblées générales diverses	151,00	193,00
Petite salle	60,00	100,00
<b>Associations</b>		
Location du Vendredi midi au lundi matin	180,00	360,00
Location du vendredi Midi au dimanche midi	160,00	320,00
Location du samedi matin au dimanche midi	140,00	280,00
Location du samedi matin au lundi matin	160,00	320,00
Petite salle (lundi-mercredi et jeudi uniquement)	48,00	100,00
Cuisine	65,00	103,50
Cuisine + lave-vaisselle	112,00	156,00
Nettoyage de la salle	150,00	150,00
Vaisselle blanche (le couvert)	0,30	0,50
La série de verres	0,30	0,30
Loto		250,00

- Des arrhes de 100€ seront demandées aux particuliers « commune » et « hors commune » ainsi qu'aux associations hors commune, ils seront déduits de la facture finale,
- Un chèque de caution de 300€ sera demandé à la remise des clés
- L'électricité fera l'objet d'une facturation en plus
- La vaisselle non restituée ou cassée sera facturée au prix d'achat

## **7) MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire propose comme l'année précédente d'apporter une aide aux associations communales sous forme de mise à disposition gratuite de la salle des fêtes « Robert MOREAU » soit une manifestation par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de mettre à disposition gratuite une fois par an la salle des fêtes « Robert MOREAU » (petite ou grande salle) à l'Amicale Laïque de Xanton, à la Société Nautique Rurale, à la Société de Chasse, aux Grelets de Santun, aux Gâs d'la pierre virante, l'association des parents d'élèves de XANTON, à Autise Arts, au café associatif KIKAFE , à l'amicale des sapeurs-pompiers et à Vent de l'Autise – vent d'indignation.

## **8) CAMPAGNE DE MESURES DES POTEAUX ET BOUCHES INCENDIE**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que VENDE EAU propose de lancer une campagne de mesures des poteaux et bouches incendies pour la commune de XANTON-CHASSENON afin que les propriétés et capacités de ces derniers soient mises à jour en accord avec la réglementation en vigueur.

Les poteaux et bouches incendies sont sous notre responsabilité qu'elle soit technique ou financière. VENDEE EAU propose de prendre en charge ces mesures à hauteur de 50% ; Le prix d'une mesure sur un hydrant est de 32€ HT. Ce montant serait donc réparti pour moitié à la charge de la commune et de VENDEE EAU pour l'autre partie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de lancer la campagne de mesures des poteaux et bouches incendies sur la commune avec la participation financière de VENDEE EAU. Cette somme sera inscrite au compte 61523. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents liés à ce dossier.

## **9) REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Monsieur le Maire rappelle qu'au cours de sa séance du 18 septembre 2019, le choix des agents recenseurs par monsieur le maire avait été validé. Il y a maintenant lieu de fixer la rémunération de ces deux personnes.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la dotation de l'état s'élève à 1385€. En 2015 elle s'élevait à 1639€.

Monsieur le Maire propose de reverser l'intégralité de la dotation aux agents recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer la rémunération des agents à 3.79€ par bulletin de logement. Les frais de déplacement seront dédommagés selon le barème en vigueur au vu d'un état remis par chaque agent recenseurs.

## **10) SECURISATION DES ABORDS DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE : DEMANDES DE SUBVENTIONS DETR ET DSIL**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de sécurisation des abords de l'accueil périscolaire réalisé par l'agence Gilles GAROS paysagiste concepteur et urbaniste et le groupe SITA Conseil pour le BET VRD.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune peut prétendre à la dotation d'équipement (DETR) et à la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) au titre de l'année 2020.

L'objectif de ces dotations est de répondre aux besoins d'équipement des territoires ruraux dans le cadre d'opération d'investissements et de financer la réalisation d'opération visant au développement des territoires ruraux.

Le plan de financement se présente comme suit :

Dépenses : 299858.64€ HT  
 Travaux VRD : ..... 158967.50€  
 Espaces verts :..... 64202.70€  
 Mobilier : ..... 11694.00€  
 Eclairage :..... 40671.00€  
 Mission de sécurité :..... 1125.00€  
 Maîtrise d'œuvre : .....23198.44€

Recettes : 299858.64€  
 Subvention DETR :.....89957.00€  
 Subvention DSIL :.....59971.00€  
 Pacte de ruralité : 50000.00€  
 Prêt :.....99930.64€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide d'une part le projet de sécurisation des abords de l'accueil périscolaire présenté par Monsieur le Maire et d'autre part le plan de financement ci-dessus. Il sollicite aussi auprès de la Préfecture la DETR et le DSIL au titre de l'année 2020.

## **11)ACHAT D'UN PODIUM POUR LA SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal qu'au congrès des maires, la société COMAT ET VALCO de BEZIERS était présente. Elle proposait une promotion sur des podiums. Monsieur le Maire a donc demandé un devis pour un podium modulable. Il pourrait être livré en mars 2020.

Le devis s'élève à 6390€ HT pour un podium de 7.32M sur 6.10M. Il comprend un garde-corps 3 côtés offert, un escalier offert, une jupe offerte. Ce podium serait installé à la salle des fêtes après les travaux mais il pourrait aussi servir sur d'autres sites puisqu'il peut être déplacé facilement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le devis de la société COMAT ET VALCO de BEZIERS pour un montant de 6390€ HT et 7668€ TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis. Cette somme sera inscrite au compte 2184 « mobilier » du budget primitif 2020.

## **12)VIREMENTS DE CREDITS**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte les virements de crédits ci-dessous.

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		
D 60631 Fournitures d'entretien	500,00	0,00
D 6067 Fournitures scolaires	0,00	320,00
D 6232 Fêtes et cérémonies	0,00	1540,00
D 6236 Catalogues et imprimés	0,00	250,00
TOTAL D 011 charges à caractère général	500,00	2110,00
D 022 Dépenses imprévues	1610,00	0,00
TOTAL D 022 Dépenses imprévues	1610,00	0,00
TOTAL FONCTIONNEMENT	2110,00	2110,00
INVESTISSEMENT		

D 020 Dépenses imprévues	9098,00	0,00
TOTAL D 020 dépenses imprévues	9098,00	0,00
D 2041511 GFP de rattachement	0,00	598,00
TOTAL D 204 Subvention d'équipement	0,00	598,00
D 2315 Installation, matériel et outillage	0,00	8500,00
TOTAL D 23 immobilisations en cours	0,00	8500,00
TOTAL INVESTISSEMENT	9098,00	9098,00
TOTAL GENERAL	0,00	

### **13) TRAVAUX RUE DU CHENE VERT**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les devis des entreprises BOBINEAU de FONTENAY LE COMTE et RINEAU TP de MAILLEZAIS relatifs à la réalisation d'un réseau d'eau pluvial rue du chêne vert à Chassenon le bourg.

Les devis s'élèvent respectivement à 11084,46€ TTC et à 8480€ TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de retenir la société RINEAU TP pour la somme de 8480€ TTC. Monsieur le Maire est autorisé à signer le devis. Cette somme sera inscrite au compte 2315.

### **14) SUBVENTION ENFANTS CAMEROUN**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'oncle d'une administrée de XANTON-CHASSENON est principal dans un collège au Cameroun. Ce collège accueille 100 orphelins. Il sollicite une aide de la commune de XANTON-CHASSENON pour aider à la scolarisation de ces enfants. Des échanges pourraient être mis en place entre l'école de XANTON et les enfants de ce collège.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer une somme de 245€ à l'association qui gère le collège. Cette somme sera inscrite au compte 6574 du budget primitif 2020.

### **15) ESPACES NON-FUMEURS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la ligue contre le cancer propose à la commune de délimiter des espaces non-fumeurs sur la commune. La ligue pense que l'instauration d'espaces et de plages sans tabac est un instrument d'action à disposition des communes pour participer à cette lutte contre le tabac efficacement.

Monsieur le Maire propose de mettre en zone non-fumeur la zone devant le kikafé et devant la salle des fêtes.

Les membres présents estiment que ces espaces ne peuvent être labellisés non-fumeurs puisque les gens qui fréquentent le kikafé et la salle des fêtes sortent pour fumer.

Le conseil municipal décide de labelliser en zone non-fumeurs, l'aire de jeux place de l'église. Cette zone devra être délimitée. Une convention sera passée avec la ligue contre le cancer.